

ANNEXE 1 - Données essentielles des conventions de subvention												
nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriode Versement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageS ubvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2025-04-10	Les bains douches	39 042 453 900 026	Avenant n° 4 à la convention 2023-2025 relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement et d'investissement pour la réalisation des actions suivantes : - l'organisation de la saison culturelle, avec un prévisionnel de 12 concerts ou spectacles, 8 représentations pour le jeune public, 6 rendez-vous musicaux en clôture de saison, 8 sorties de résidences et plusieurs concert hors les murs, - la mise en place de 3 rendez-vous particuliers : autour des voix du monde en hivers, autour de la chanson francophone en juin et autour de la jeunesse et de l'émergence à l'automne, - soutenir la création et la production avec une artiste associées, - l'accompagnement des pratiques musicales professionnelles et amatrices, - mettre en place des actions de médiations artistiques et d'éducation artistique et culturelle, notamment avec un parcours spécifique au collège Victor Hugo de BOURGES	115 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % versés dans un délai maximal de 3 semaines à compter de la notification, sous réserve de la réception des justificatifs demandés Solde : 20 % versés dans un délai maximal de 3 semaines à compter de la réception des justificatifs demandés	2025-03-29_2026-07-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2025-01-28	Réseaux profess parents enfants en Berry	42 951 009 200 050	Avenant n° 2 à la convention 2024 relative à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour : - la halte garderie itinérante Kangourève - la halte garderie itinérante Kangouroule	13 635,00 €	Aide en numéraire	Unique	2025-02-11		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-04-10	Pirouette-galipette	49 521 606 100 020	Convention 2024 relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement à la halte garderie	9 755,00 €	Aide en numéraire	Unique	2024-04-18		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriode Versement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageS ubvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-12-11	Pirouette-galipette	49 521 606 100 020	Avenant n° 1 à la convention 2024 relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement conjoncturelle à la halte garderie	7 000,00 €	Aide en numéraire	Unique	2024-12-18		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2025-01-28	Pirouette-galipette	49 521 606 100 020	Avenant n° 2 à la convention 2024 relative à l'octroi d'une subvention exceptionnelle à la halte garderie	9 090,00 €	Aide en numéraire	Unique	2025-02-11		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	14-02-2025	Les mille lieux du Berry	83 046 401 200 012	Avenant n° 16 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des sites : le pôle du cheval et de l'âne, le pôle des étoiles, la halle de GROSSOUVRE espace métal, base de loisirs de Goule, base nature-aventure de SIDIAILLES, - approuvant le compte d'exploitation prévisionnel 2025, - adoptant le montant de la compensation financière à verser au délégataire, - modifiant les modalités de versement de la compensation financière des obligations de service public	1 650 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : 30,30 % (500 000,00 € en février) 30,30 % 500 000,00 € en avril) 30,30 % (500 000,00 en juin) 9,09 % (150 000,00 en août)	2025-02-27_2025-08-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2025-02-19	Agence de développement du tourisme et des territoires du Cher	77 502 320 300 034	Convention 2025 relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour la promotion et le développement touristique du territoire	750 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acomptes : 40 % versés à compter de la notification 30 % versés en mars 2025 Solde : 30 % versés à réception des justificatifs demandés	2054-02-27_2025-12-31		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriode Versement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageS ubvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2025-03-14	Association de la maison de Loire du Cher	40 125 339 800 010	Convention relative au financement du programme d'actions environnementales 2025 : - subvention de fonctionnement pour les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable (1) - subvention de fonctionnement pour les actions de sensibilisation et de découverte des milieux naturels ligériens (2)	(1) 14 015,00 € (2) 17 973,00 €	Aide en numéraire	(1) et (2) Échelonnés : Acompte : 40 % versés à compter de la notification Solde : 60 % versés à compter de la réception des justificatifs demandés	(1) et (2) 2025-03-18_2025-12-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2025-03-14	Association départementale des chasseurs de grand gibier du Cher	50 421 700 100 016	Convention relative au financement du programme d'actions environnementales 2025 : - subvention de fonctionnement pour les actions sur l'espace naturel sensible "le territoire des places" à MOROGUES	25 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 40 % versés à compter de la notification Solde : 60 % versés à compter de la réception des justificatifs demandés	2025-03-11_2025-12-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2025-03-17	Nature 18	34 080 467 300 044	Convention relative au financement du programme d'actions environnementales 2025 : - subvention de fonctionnement pour les actions de gestion et de valorisation, des espaces naturels sensibles du Cher "Marais boisé du Val d'Auron" à BOURGES et PLAIMPIED-GIVAUDINS et "Coteau de Coillars" à SAINT-GEORGES-SUR-MOULON (1) - subvention d'investissement pour les actions de gestion et de valorisation, des espaces naturels sensibles du Cher "Marais boisé du Val d'Auron" à BOURGES et PLAIMPIED-GIVAUDINS (2)	(1) 32 237,00 € (2) 10 610,00 €	Aide en numéraire	(1) et (2) Échelonnés : Acompte : 40 % versés à compter de la notification Solde : 60 % versés à compter de la réception des justificatifs demandés	(1) et (2) 2025-03-25_2025-12-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2025-03-17	Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire	38 509 631 800 170	Convention relative au financement du programme d'actions environnementales 2025 : - subvention de fonctionnement pour les actions de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation sur les espaces naturels sensibles du Cher	73 812,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acomptes : 30 % versés à compter de la notification 50 % versés à compter de la réception du justificatif demandé Solde : 20 % versés à compter de la réception des justificatifs demandés	2025-03-25_2025-12-31		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriode Versement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageS ubvention (11)
---------------	--------------	-----------------------	---------------------	--------------------	-----------	-------------	------------	----------------------------	----------------------------------	-----------	-------------------------	-----------------------------------

(1) Date de la convention de subvention au format AAAA-MM-JJ (Exemple : 2016-02-24)

(2) Raison sociale du bénéficiaire

(3) Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) - Taille : 14

(4) Objet de la subvention - Taille maximum : 256 caractères

(5) Montant total de la subvention en décimal - Le séparateur des décimales est la virgule.

(6) Nature de la subvention - Liste (plusieurs choix possibles, séparés par des virgules) : aide en numéraire, aide en nature

(7) Valeurs possibles : unique, échelonné, autre (décrire les conditions de versement) - Taille maximum : 256 caractères

(8) Si la date exacte d'un versement n'est pas encore connue, indiquer une période vraisemblable de versement. Si date : AAAA-MM-JJ
Exemple : Si période (de date 1 à date 2) : AAAA-MM-JJ_AAAA-MM-JJ

(9) Numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises : Donnée optionnelle si le dispositif est recensé au répertoire des aides aux entreprises

(10) Si le dispositif a fait l'objet d'une notification conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - Mention : oui ou non

(11) Dans les cas où la subvention est accordée à plusieurs attributaires au titre d'un même projet, la répartition de la subvention entre ces attributaires

Décimal - Le séparateur des décimales est la virgule. Exemples : 1 si la subvention n'a qu'un seul bénéficiaire ; 0,35 si le bénéficiaire reçoit 35 % du montant de la subvention